

La lettre des CCSPL

commissions consultatives
des services publics locaux



Amélioration des services publics locaux: propositions de la FNCCR

Du 27 au 29 septembre dernier, la FNCCR organisait son 38^{ème} congrès national à Rennes. Le programme de cette manifestation était présenté en ces termes par le Président de la FNCCR, M. Xavier PINTAT : « Les crises (covid-19, hausse des prix de l'énergie, tensions internationales, changement climatique...) qui marquent fortement notre actualité [...] ont inspiré le programme de nos travaux. « Rebondir, et se réinventer ensemble » - fil rouge de notre congrès - cela signifie mobiliser toute la capacité de créativité de nos collectivités pour surmonter les obstacles et relever les multiples défis d'un monde qui change très rapidement, tout en veillant à préserver la cohésion sociale et territoriale sans laquelle il ne saurait y avoir de progrès. »



Dans le cadre de ce congrès, diverses propositions d'amélioration des services publics locaux ont été présentées et débattues devant un auditoire très nombreux, composé principalement de représentants des acteurs publics locaux de l'énergie, de l'eau et du numérique. Ces propositions, présentées sous la forme de motions, ont ensuite été approuvées par le Conseil d'administration de la FNCCR.

Dans le secteur de l'énergie, les demandes de la FNCCR sont pour l'essentiel les suivantes :

- une préservation sans faille des tarifs réglementés de l'électricité (TRVE), une prolongation des tarifs réglementés de gaz au-delà de juillet 2023 et un élargissement de l'accès aux TRVE à toutes les collectivités ;
- une refonte de l'organisation du marché de l'électricité au bénéfice des consommateurs français (remise en cause du principe de contestabilité des tarifs de l'électricité, renforcement des garanties à imposer aux fournisseurs en matière de production d'énergie, ...) ;
- une exigence de transparence de la part d'Enedis dans le cadre de la transmission des données liées aux programmes pluriannuels d'investissements (PPI) portant sur les réseaux de

distribution d'électricité, propriété des collectivités, ainsi que des engagements relatifs à l'insertion des énergies renouvelables plus contraignants et une augmentation de l'enveloppe du FACÉ afin de favoriser la résilience des réseaux face aux aléas climatiques et leur adaptation aux exigences de la transition énergétique ;

- un plan national de sobriété qui prend appui sur les AODE et les services de conseil aux collectivités mutualisées en rénovation énergétique, tels que les économes de flux ACTEE ;

- une prise en compte par la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie de l'autoconsommation, des communautés d'énergie et du rôle des sociétés de projets dans lesquelles les collectivités, dont les AODE, sont parties prenantes.

Dans les domaines plus spécifiques de la mobilité propre et de l'éclairage public, la FNCCR réclame notamment une intégration des opérateurs privés dans les Schémas directeurs d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) et une prise en compte dans ces schémas des énergies décarbonées (cf. bioGNV et hydrogène vert) et un soutien accru des pouvoirs publics en matière de rénovation de l'éclairage public, pilier de la sobriété à l'échelle locale, grâce au dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement fortement impacté par la crise climatique, la FNCCR demande la mise en œuvre des mesures suivantes :

- un financement durable et social des services d'eau et d'assainissement avec, à titre d'illustration, la possibilité pour les collectivités de mettre en place des tarifications saisonnières incitatives ainsi que des solutions dédiées aux résidences secondaires ;
- des mesures plus coercitives pour les consommateurs qui ne réparent pas les fuites ainsi que pour les émetteurs de produits polluants ;
- une politique ambitieuse qui encourage les pratiques durables des agriculteurs, en interdisant les produits phytosanitaires nocifs dans les zones de captage et en mettant à contribution les fabricants de ces produits, afin de préserver les ressources en eau potable ;
- la possibilité pour les acteurs publics de l'eau de s'engager plus avant dans la production d'énergie locale en supprimant les freins réglementaires à la co-méthanisation des boues d'épuration avec d'autres biodéchets et leur permettre d'exercer la compétence de production d'énergie dans leur périmètre d'intervention (hydroélectricité, biogaz, solaire...).

.../...



Enfin, dans le secteur du numérique, la FNCCR souhaite la mise en œuvre d'un grand plan national pour les territoires connectés, plus précisément elle demande :

- la mise en place d'un fond de péréquation permettant de financer le déploiement de la fibre optique par les collectivités dans le cadre des réseaux d'initiative publique (RIP), à l'image du FACÉ dans le secteur de l'électricité ;
- un abondement du programme « territoires intelligents et durables » de la Direction générale des entreprises, le portant à 200 millions d'euros au-delà des 30 millions déjà affectés ;
- la mise en place du service public territorial de la donnée avec la création d'une compétence spécifique pour les territoires et une clarification du cadre juridique de l'exploitation de ces données, devenues indispensables pour assurer le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques locales, notamment en matière de transition écologique et énergétique.

Les 15 motions adoptées par les adhérents de la FNCCR, comprenant 47 propositions, peuvent être consultées sur le [site de la FNCCR](#).



Front commun des associations de consommateurs et de la FNCCR pour préserver les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE)

Dans le cadre d'une consultation publique organisée cet automne, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui est tenue de proposer aux ministres en charge de l'Energie et de l'Economie les TRVE, a présenté un projet de modification de la formule de calcul de ces tarifs qui a conduit 11 associations de consommateurs et la FNCCR à réagir.

De fait, la CRE envisage une évolution de la méthode de calcul de la brique « coûts d'approvisionnement en énergie » des fournisseurs qui nous a semblé inacceptable, en ce qu'elle conduirait à exposer encore davantage les TRVE à la volatilité des prix de gros de l'électricité, les éloignant ainsi de ce qui doit être, selon nous, leur mission première : garantir un prix stable pour les consommateurs français reflétant le mix de production national.

Pour la FNCCR, la réglementation des tarifs d'un service public, tel que la fourniture d'électricité, revêt une dimension qui ne saurait être réduite à une pure logique concurrentielle. L'article L.121-5 du Code de l'énergie prévoyant en effet que la

mission de fournir de l'électricité au tarif réglementé constitue une obligation de service public qui incombe

à EDF et aux Entreprises locales de distribution (ELD) dans leur zone de desserte, et que cette mission de service public poursuit un objectif de cohésion sociale et territoriale.

L'électricité est un produit de première nécessité qui comprend une dimension stratégique, comme le contexte actuel nous le rappelle avec force, ce qui justifie que la vente de ce produit organisée dans le cadre du service public local de fourniture soit encadrée par les pouvoirs publics au niveau national (fixation des tarifs) et au niveau local par les collectivités organisatrices de la distribution et de la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente.

Retrouvez le communiqué de presse sur [le site de la FNCCR](#).

Prochaine journée contre la précarité énergétique le 24 novembre 2022



dont la FNCCR est partenaire.

« Présente sur tout le territoire au travers d'une campagne de sensibilisation et d'événements ouverts au grand public, cette

De multiples événements auront lieu fin novembre dans le cadre de la 2^{ème} édition de la journée de lutte contre la précarité énergétique, organisée à l'initiative de la Fondation Abbé Pierre, et

journée permettra de rendre visible ce phénomène auprès des décideurs nationaux et du grand public, en valorisant les initiatives publiques et associatives de lutte et de prévention territoriale. »

[Vous pouvez retrouver le programme complet des actions \(colloques, stands d'information, ...\) organisées notamment par les collectivités adhérentes de la FNCCR sur le site de cet événement.](#)